



## FICHE D'INTERNAT - VIE SCOLAIRE 2023/2024

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Sexe :  féminin  masculin

Date de naissance : .....

Portable élève : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone Portable 1 : ..... Portable 2 : .....

**Le correspondant local à Milhaud (ou proche) doit pouvoir venir chercher le jeune en cas de problème (maladie, évacuation...). Le responsable légal de l'élève autorise donc le correspondant local (ou à défaut une autre personne autorisée à venir le(a) chercher en cas de besoin) dont le nom et les coordonnées sont inscrites ci-dessous à venir chercher le jeune sur simple demande du lycée.**

Correspondant local	Adresse	Téléphone

Si suivi éducatif, Nom et téléphone.....

Assurance de responsabilité civile : (joindre le récépissé) .....

J'autorise ma fille ou mon fils à sortir le mercredi soir jusqu'au jeudi matin à .....heures.

OUI

NON

Je soussigné (e)..... déclare avoir pris connaissance de la Charte de vie de l'internat.

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

## FICHE D'URGENCE DES INTERNES A L'INTENTION DES PARENTS

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Dpt : ..... Nationalité : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergie, traitement en cours, précautions à prendre, problèmes de santé...) :

.....

.....

.....

Allergie à l'iode (à remplir obligatoirement) : OUI  NON

Adresse et numéro de téléphone du médecin traitant : .....

.....

**En cas d'urgence, suite à un accident ou une maladie, nous nous engageons à nous déplacer ou à envoyer une personne autorisée afin de prendre toutes les mesures nécessaires (en cas d'extrême urgence et en attendant cette arrivée, l'établissement est autorisé à prendre les mesures nécessaires).**

Date et signature du ou des représentants légaux :

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'établissement. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec l'infirmière.

**INSCRIPTION INTERNAT année 2023-2024**

Nom, prénom de l'élève interne

Un changement de régime en cours de trimestre n'est pas possible. Tout trimestre commencé est dû.

Le règlement est dû à la date de la réception de la facture.

<b>Septembre – Décembre</b>	<b>597 €</b>
<b>Janvier – Mars</b>	<b>448 €</b>
<b>Avril - Juin</b>	<b>299 €</b>

Les bourses sont déduites automatiquement de la facture de l'internat.

Le paiement peut être échelonné :

- en adhérant au prélèvement automatique mensuel de septembre 2023 à juin 2024 : 135 € pour un interne non-boursier. Le dernier prélèvement est ajusté au montant réellement dû.

**Remplir le document ci-joint d'adhésion au prélèvement automatique.**

- en réglant sur le site Internet par carte bancaire
- en effectuant des virements sur le compte du lycée.

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1300	0000	0010	0297	847	TRPUFRP1

Le dépôt de plusieurs chèques n'est pas réglementaire.

Le bureau des encaissements, accessible depuis la coursive d'accès au restaurant scolaire, est ouvert tous les matins.

**Je soussigné,**

**Responsable légal financier de l'élève,**

**Atteste avoir pris connaissance des conditions financières d'inscription à l'internat du lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz de Milhaud et m'engage à les respecter.**

**Milhaud, le**

**Signature du responsable légal financier**

➤ **Les fonds sociaux**

Les familles rencontrant des difficultés financières pour assumer les frais liés à la restauration, l'hébergement, la scolarité, le transport... peuvent bénéficier d'attribution de fonds sociaux cantine ou lycéen.

L'assistante sociale présente deux jours par semaine dans l'établissement, est à contacter pour déposer un dossier qui sera examiné par la commission de fonds social présidée par le chef d'établissement.

➤ **Les bourses nationales**

Les dossiers de bourses nationales pour le lycée sont à réaliser en ligne.

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail  
**Scolarité-Services**

➤ **Les Fonds Régional d'Aide à la Restauration**

Le FRAR est attribué aux demi-pensionnaires au forfait et aux internes selon les critères posés par la Région Occitanie. L'assistante sociale et le service Intendance instruisent automatiquement les dossiers, déduisent cette aide du montant des factures trimestrielles et informent les familles bénéficiaires.